

Ostéopathe

RNCP16636 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Code(s) NSF	331t
Code(s) ROME	J1408, J1404
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	28/04/2016

Certificateur(s)

Andrew Taylor Still academy (ATSA)

<http://www.stillacademy.com>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Dans l'état actuelle de la réglementation, l'agrément du ministère de la santé arrive à échéance en septembre 2013. L'ostéopathe prévient et traite les troubles fonctionnels de l'être humain à l'aide exclusive d'un traitement manuel manipulatif exécuté en toute indépendance après avoir effectué une anamnèse et un diagnostic ostéopathique permettant d'exclure de son champ de compétence une éventuelle pathologie organique.

Principales activités:

- 1) Mener un interrogatoire
- 2) Mener un examen physique
- 3) Élaborer un diagnostic ostéopathique et/ou du champ d'exclusion d'un traitement ostéopathique
- 4) Élaborer un traitement ostéopathique
- 5) Informer et conseiller le patient
- 6) Communiquer oralement ou par écrit avec d'autres professions de santé

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le titulaire est capable de:

- 1) Trouver l'attitude juste dans le rapport patient-praticien
- 2) Accueillir et écouter le patient.
- 3) Conduire un interrogatoire allant à l'essentiel.
- 4) Gérer un examen clinique.
- 5) Synthétiser les informations recueillies en 2/3/4 permettant de focaliser sur les zones à investiguer obligatoirement.
- 6) Émettre un diagnostic spécifique ostéopathique et l'expliquer.
- 7) Justifier le traitement appliqué au patient.
- 8) Expliquer au patient le traitement qui a été fait avec des mots simples et compréhensibles.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'ostéopathe exerce essentiellement en cabinet libéral seul ou en groupe (société de fait, SCM etc). Il peut aussi exercer dans un groupe pluridisciplinaire avec des professions de santé, tels que kinésithérapeute, infirmier, orthophoniste, orthoptiste, podologue, etc...plus rarement avec des professions médicales (médecins, chirurgiens-dentistes, sages-femmes).

Il peut aussi être assistant avant de s'associer ou encore commencer son exercice par des remplacements qui sont de plus en plus proposés par les professionnels installés.

L'exercice en tant que salarié est aujourd'hui beaucoup plus restreint, mais devrait se développer dans le futur en particulier dans les structures de soins privés tels que : cliniques, maternités, maisons de retraite, etc... les clubs sportifs sont également un débouché salarié de même que les entreprises qui recherchent un plus grand confort de travail pour leurs salariés en particulier dans le domaine de la prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS), dans l'adaptation ergonomique des postes de travail et dans la gestion du stress.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Consultant en entreprise, pour la prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS),

Consultant dans des établissements privés d'hospitalisation

Consultant dans des maternités privées

Enseignant dans des Établissements d'enseignement en Ostéopathie.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Profession réglementée par l'article 75 de la loi 2002-303 du 4 mars 2002 et les décrets et arrêtés 2007-435 et 2007-437 du 25 mars 2007

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Lien formation-emploi, Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	2 200 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+2 (DUT, BTS, Deug ou équivalent) en services aux personnes (51 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V3X80 — Autres professionnels para-médicaux · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	6 236
Jugés difficiles à recruter	67 %
Emplois saisonniers	7 %
Familles professionnelles (FAP)	V3X80 — Autres professionnels para-médicaux

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

JURY D'ATTRIBUTION DE LA CERTIFICATION :

4 PERSONNES MINIMUM

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

idem

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	28/04/2016
--	------------

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP31198

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/16636/>